

Parc national de Port Cros

Objectif 2.II Limiter les impacts des activités sur les habitats et les espèces patrimoniales

En dehors du changement global, les principaux risques auxquels sont soumis les habitats et les espèces patrimoniales des îles sont d'origine anthropique :

- incendies
- pollutions terrestres et marines
- piétinement et fragmentation des milieux
- prélèvements, etc.
- dérangement et dégradations liées aux pratiques de loisirs

Au regard du risque majeur en période estivale, la mise en oeuvre du plan de défense contre les incendies, conjointement avec l'ensemble des partenaires, est un objectif prioritaire de la charte.

[...]

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>2.II.2 Mesure 2.I.2 : Préserver les habitats patrimoniaux terrestres des impacts liés aux pratiques cyclistes à Porquerolles.</p> <p>La mesure portera notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la relance de la charte des loueurs de vélo. - la conception d'un guide de recommandations à usage des cyclistes. - <i>l'élaboration et la diffusion en partenariat avec les loueurs, d'une carte/guide cycliste comportant une grille de niveau de difficultés.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la démarche • Animation et suivi de la charte des loueurs de vélo • Définition des itinéraires cyclistes • Participation à la réalisation des outils d'information • Mise en place de la signalétique correspondante 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la démarche • Valorisation d'autres itinéraires cyclistes de découverte sur le littoral • Participation à l'information et la sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Loueurs de vélo • Offices de tourisme • Professionnels du tourisme et des loisirs • Préfecture • DDTM • DREAL • CG 83 • Guides nature

Parc national de Port Cros

<p>- la mise en place d'une signalétique correspondante.</p> <p>- l'exclusion de la circulation cycliste sur le sentier des crêtes.</p> <p>- la définition collective des indicateurs d'impact et d'une capacité de charge</p> <p>de - l'activité cycliste pouvant conduire à limiter le nombre de cycles ou les pistes ouvertes à la circulation cycliste.</p>			
<p>2.II.3 Lutter contre l'érosion et la dégradation des habitats dunaires et de falaises par le piétinement.</p> <p>Cette mesure préventive sera, le cas échéant, accompagnée de mesures curatives notamment</p> <p>la restauration des milieux dégradés par cicatrization et revégétalisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la démarche • Mise en oeuvre des mesures de maîtrise de la fréquentation • Prévention des dégradations par la mise en défens des espaces les plus exposés • Expérimentation de techniques de gestion innovante • Mise en place et diffusion d'une information adaptée • Appui du CBNM 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la diffusion de l'information et à la sensibilisation • Contribution à la mise en oeuvre des mesures de maîtrise de la fréquentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Loueurs de vélos et de bateaux • Offices du tourisme • DREAL • Guides nature
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>
<p>2.II.5 Engager les promoteurs et les pratiquants de loisirs par la signature de chartes de bonnes pratiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la démarche • Développement et animation du réseau des signataires • Suivi, évaluation et adaptation des chartes 	<ul style="list-style-type: none"> • Relais d'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicats professionnels et fédérations sportives • CDP • Plongeurs

Parc national de Port Cros

	<ul style="list-style-type: none">• Communication sur les actions engagées• Promotion des signataires• Contrôle du respect des engagements par les signataires• Organisation des formations et des réunions de bilan avec les signataires		<ul style="list-style-type: none">• Loueurs de vélo• Guides et accompagnateurs• Offices de tourisme• ADT Var• Comité régional du tourisme PACA• Collectivités locales avec compétence tourisme• ONG
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4850

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 00:02